

# <u>Pictogramme D'obligation Iso 7010 - Casque De Protection Obligatoire - M014</u>

Référence: A2180102



#### **DESCRIPTION:**

En **Vinyle souple autocollant** ou en **PVC**, disponible en plusieurs dimensions.

Au format rond, notre pictogramme **ISO 7010 M014** permet d'indiquer, aux salariés et aux visiteurs, qu'il est obligatoire de porter un casque de protection.

Il respecte la norme ISO 7010 afin de **délivrer un message harmonisé et international** compréhensible par tous.

## **INFORMATION PRODUIT**

Pictogramme d'Obligation ISO 7010 "Casque de protection obligatoire" M014

Disponible en vinyle souple, pour une utilisation en intérieur, et en PVC, pour une utilisation en intérieur et en extérieur. Le modèle en vinyle est auto-adhésif tandis que le modèle en PVC est à fixer avec du double-face ou par perçage et vissage.

Notre pictogramme **M014 Casque de protection obligatoire** permet d'indiquer les zones où il est obligatoire de porter un casque de sécurité afin d'éviter les blessures à la tête, notamment sur les chantiers ou dans les entrepôts.

Plusieurs dimensions sont proposées pour satisfaire vos besoins en terme de signalétique. La dimension à choisir dépendra alors de votre espace, de la distance de lecture et de la hauteur du pictogramme.

De plus, ce pictogramme est **conforme à la norme ISO 7010**, une norme internationale visant à l'**harmonisation de la signalisation de sécurité** pour la délivrance d'un message universel compréhensible par tous.

#### Caractéristiques

- Matière :
  - Vinyle Souple
  - PVC Laminé
- Fixation:











Vinyle: Auto-adhésif

• PVC: Vissage ou double-face

Format : RondColoris : Bleu

• Pictogramme ISO 7010 : M014 - Casque de protection obligatoire

• Coloris Pictogramme : Blanc

• Dimensions :

o ø100 mm

o ø200 mm

o ø315 mm

o ø400 mm

• Utilisation:

• Vinyle: Intérieur

· PVC : Intérieur et Extérieur

#### Norme ISO 7010

Ce pictogramme est conforme à la norme ISO EN 7010.

La <u>norme ISO EN 7010 sur les pictogrammes de sécurité</u> est **obligatoire depuis le 1er janvier 2014**. Elle harmonise la signalétique de sécurité afin de la rendre compréhensible par tous au niveau international.

Toute nouvelle installation de panneaux doit être conforme à cette norme et présenter les pictogrammes conformes.

Pour les panneaux déjà installés, la réglementation ne vous impose pas de les changer. Toutefois, il est **fortement conseillé de les mettre aux normes** pour éviter toute confusion.

## Tableau des déclinaisons possibles

Réf. A2180102 Matériau - Vinyle souple autocollant, Diamètre (en mm) - 100

Réf. A2180202 Matériau - Vinyle souple autocollant, Diamètre (en mm) - 200

Réf. A2180302 Matériau - Vinyle souple autocollant, Diamètre (en mm) - 315

Réf. A2180402 Matériau - PVC, Diamètre (en mm) - 200

Réf. A2180502 Matériau - PVC, Diamètre (en mm) - 315

Réf. A2180602 Matériau - PVC, Diamètre (en mm) - 400

Réf. A2182302 Matériau - PVC, Diamètre (en mm) - 100







